



APPEL D'OFFRES POUR TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT

PROJET: Réaménagement intérieur des nouveaux locaux de la bibliothèque au 65, avenue Saint-François à Saint-Pie

DOSSIER: L-RB-1205-2022

Les documents de soumission seront disponibles sur le site du système électronique d'appel d'offres (SEAO) à partir du 7 avril 2022. Les soumissions seront reçues au bureau de la greffière, au plus tard à **14 h, le 12 mai 2022.**

La Ville de Saint-Pie demande des soumissions pour le réaménagement intérieur des nouveaux locaux de la bibliothèque au 65, avenue Saint-François, à Saint-Pie.

Le projet prévoit la transformation des locaux de l'ancienne caisse pour y aménager la bibliothèque municipale, notamment par la démolition des plafonds suspendus, des murs et du plancher, des travaux d'excavation, de remblais, de terrassement, de coffrage, de maçonnerie, de plomberie et d'électricité.

Pour toute information supplémentaire relative au projet, veuillez communiquer par courriel avec M. Dominic Dufresne, chargé de projet, à l'adresse courriel ddufresne@starchitecte.ca ou au 514-707-3916.

Les soumissions devront être déposées en trois (3) copies et être accompagnées des documents suivants :

- un cautionnement de soumission égal à dix pour cent (10 %) du montant de la soumission, incluant les taxes.

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs de construction (L.R.Q. chap. Q-1) qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec. De plus, l'adjudicataire devra être inscrit au Registre des entreprises admissibles aux contrats publics (REA).

Les soumissions doivent être présentées dans une enveloppe scellée et déposées au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville de Saint-Pie, 77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie (Québec) J0H 1W0. Les soumissions transmises par télécopieur ou par courriel ne seront pas acceptées.

Les soumissions seront ouvertes publiquement immédiatement après l'heure de clôture à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Pie, 77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie.

La Ville de Saint-Pie ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaire(s).

Donné à Saint-Pie, ce 7^e jour du mois d'avril 2022.

Annick Lafontaine
Greffière